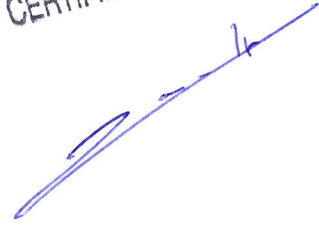


CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL



3V Finance

Comptes annuels

EXERCICE 2024

COMPTE DE RESULTAT

<i>en euros</i>	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation			
Production vendue (biens)		0	0
Production vendue (services)		5 164 822	4 769 677
Total Chiffre d'affaires		<u>5 164 822</u>	<u>4 769 677</u>
Reprises sur amortissements et provisions		-	24 045
Autres produits		21 927	33 493
TOTAL	III.1	5 186 748	4 827 215
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		2 426 004	2 108 460
Salaires et traitements		1 658 487	1 690 949
Charges sociales		772 241	768 052
Impôts, taxes et versements assimilés		61 245	48 475
Dotations d'exploitation :			
Dotations aux amortissements		332 904	229 575
Dotations aux provisions		41 953	14 987
Autres charges		530	226
TOTAL	III.2	5 293 365	4 860 724
RESULTAT D'EXPLOITATION		-106 616	-33 509
Résultat financier	III.3	-8 807	9 881
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-115 423	-23 627
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices		180 987	185 688
RESULTAT DE L'EXERCICE		65 564	162 061

BILAN AU 31 DECEMBRE

ACTIF		31.12.2024		31.12.2023	
en euros	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	II.1	3 649 798	1 436 985	2 212 813	1 611 062
Immobilisations corporelles	II.1	244 895	154 491	90 404	41 947
Autres titres immobilisés		7 536	-	7 536	7 536
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		3 902 230	1 591 476	2 310 753	1 660 545
ACTIF CIRCULANT					
Créances					
Avances et Acomptes		-	-	-	-
Créances clients comptes rattachés	II.2	858 146	-	858 146	735 458
Autres créances	II.3	750 316	-	750 316	743 928
Disponibilités		167 384	-	167 384	617 221
Charges constatées d'avance		246 740	-	246 740	166 516
Ecart de conversion actif		12 713	-	12 713	16 124
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2 035 300	-	2 035 300	2 279 248
TOTAL ACTIF		5 937 529	1 591 476	4 346 053	3 939 793

BILAN AU 31 DECEMBRE

PASSIF		31.12.2024	31.12.2023
<i>en euros</i>	Notes		
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		44 000	44 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		268 795	268 795
Réserve légale		4 400	4 400
Report à nouveau		536 590	374 529
Résultat de l'exercice		65 564	162 061
TOTAL CAPITAUX PROPRES	II.4	919 348	853 785
PROVISIONS	II.5	219 006	177 053
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	II.6	65 790	59 000
Emprunts et dettes financières diverses	II.6	1 743 046	1 509 558
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II.7	205 277	246 322
Dettes fiscales et sociales	II.8	444 476	436 581
Autres dettes		30 395	46 860
Produits constatés d'avance	II.9	718 715	610 634
Ecart de conversion passif		-	-
TOTAL DETTES		3 207 699	2 908 955
TOTAL PASSIF		4 346 053	3 939 793

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. PRINCIPES

I.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société 3V Finance sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

Les principales méthodes appliquées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de commissions perçues dans le cadre de l'activité de la société ; ces commissions sont liées à la vente de logiciels, aux prestations de maintenance associées ainsi qu'aux formations proposées par la société.

Le chiffre d'affaires est constaté à la signature du contrat de vente ou lors de la réalisation de la prestation de maintenance ou de formation.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé sur les durées de vie probables des biens concernés :

Installations techniques	linéaire sur 5 ans
Installations générales, agencements	linéaire sur 10 ans
Matériel informatique	linéaire sur 5 ans
Mobilier	linéaire sur 10 ans
Logiciels	linéaire sur 3 ans

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développements technologiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 1 à 3 ans. Une durée d'amortissement supérieure peut être appliquée pour certains biens spécifiques. Les logiciels produits par la société sont immobilisés sur la base de leur prix de revient, déterminé à partir des temps passés et d'un coût horaire, et des factures reçues de prestataires externes, dès lors que le projet est identifié et fait l'objet d'un cahier des charges précis.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Autres postes du bilan

Les autres postes du bilan sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations économiquement nécessaires.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées qui n'ont pas été souscrites à des conditions de marché sont mentionnées dans l'annexe aux comptes conformément aux dispositions de l'article 831-3 du règlement ANC 2014-03.

I.2 Présentation générale

Actionnariat

3V Finance est une société anonyme à Conseil d'administration avec un capital de € 44 000, divisé en 11 000 actions. Cette société est détenue à 100 % par Viel et Compagnie-Finance.

Activité

L'activité de 3V Finance consiste en la conception, la commercialisation et la maintenance de logiciels financiers.

Situation fiscale

Au 31 décembre 2024, la société bénéficie d'un déficit reportable de 797 575 € qui pourra être utilisé à l'encontre de bénéfices futurs.

II. NOTES SUR LES POSTES DE BILAN

II.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles se composent des éléments suivants :

En euros	31.12.2024			31.12.2023
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Autres immobilisations	1 280 131	732 134	547 997	110 590
Logiciels	1 074 489	704 851	369 638	505 046
Immobilisations en cours	1 295 178	0	1 295 178	995 425
Total immobilisations incorporelles	3 649 798	1 436 985	2 212 813	1 611 062
Agencements et installations	77 054,95	9 476,90	67 578	0
Matériel de bureau et informatique	156 080	133 254	22 826	25 908
Mobilier de bureau	11 760	11 760	0	0
Immobilisation en cours	0	0	0	16 040
Total immobilisations corporelles	244 895	154 491	90 404	41 947

Mouvements des immobilisations enregistrés en 2024 :

<i>En euros</i>	Brut à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Mises au rebut	Reclassement	Brut à la clôture
Autres immobilisations	671 367			-12 769	621 533	1 280 131
Logiciels	1 074 489					1 074 489
Immobilisations en cours	995 425	921 286			-621 533	1 295 178
Total immobilisations incorporelles	2 741 281	921 286	0	-12 769	0	3 649 798
Agencements et installations	0	1806			75 249	77 055
Matériel de bureau et informatique	142 500	13 580				156 080
Mobilier de bureau	11 760					11 760
Immobilisation en cours	16 040	59 209			-75 249	0
Total immobilisations corporelles	170 300	74 595	0	0	0	244 895

II.2 Créances clients et comptes rattachés

Les créances nettes vis-à-vis de la clientèle s'élèvent à 858 146 € au 31 décembre 2024 contre 735 458 € au 31 décembre 2023. Ces créances concernent principalement des contrats de maintenance et la vente de progiciels.

Les créances résiduelles ont une échéance inférieure à un an.

II.3 Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 750 316 € au 31 décembre 2024 contre à 743 928€ au 31 décembre 2023. Ces créances sont principalement composées de créances fiscales à hauteur de 730 267 €.

II.4 Variation des capitaux propres

<i>En euros</i>	Ouverture au 01.01.24	Affectation du résultat 2023	Résultat 2024	Solde au 31.12.2024
Capital social	44 000	-	-	44 000
Primes d'émission	268 795	-	-	268 795
Réserves légales	4 400		-	4 400
Report à nouveau	374 529	162 061	-	536 589
Résultat de la période	162 061	-162 061	65 564	65 564
Total	853 785	-	65 564	919 348

Conformément à la décision de l'Assemblée générale du 27 juin 2024, le résultat net de l'exercice 2023 d'un montant de 162 060,54 € a été affecté en totalité au poste « Report à nouveau ».

II.5 Provisions

Les provisions s'élèvent à 219 006 € au 31 décembre 2024 contre 177 053 € au 31 décembre 2023.

En euros	31/12/2023	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2024
Provisions	177 053	41 953	0	219 006

Ces provisions sont relatives aux indemnités de départ à la retraite des salariés de la société qui sont déterminées sur une méthode actuarielle dite « projected unit credit service prorate ». Selon cette méthode, le montant des engagements est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date et de prévisions de rotation des salariés.

Les principales hypothèses retenues dans ce calcul sont les suivantes :

Taux d'escompte	3,38%
Taux de mortalité	TH-TF 2000-2002 décalée
Inflation	2,00 %
Taux de rotation	de 23,04 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les cadres et de 26,79 % à 0 % de 20 ans à 55 ans pour les non cadres. 0% à partir de 56 ans.
Evolution future des salaires	2,0 %
Charges patronales	45,7 %
Age de départ à la retraite	De 62 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut.

II.6 Emprunts et dettes financières

La société dispose d'un emprunt bancaire de 65 790 € au 31 décembre 2024 contre 59 000 € au 31 décembre 2023.

Les emprunts et dettes financières diverses s'élèvent à 1 743 046 € au 31 décembre 2024 contre 1 509 558 au 31 décembre 2023. Ils se composent principalement d'un compte courant vis-à-vis de Viel et Compagnie-Finance, maison-mère de 3V Finance.

II.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste d'un montant de 205 277 € au 31 décembre 2024 - contre 246 322 € au 31 décembre 2023 - est principalement constitué de dettes fournisseurs liées à l'activité de la société.

II.8 Dettes fiscales et sociales

en euros	31/12/2024	31/12/2023
Dettes envers le personnel	158 071	144 224
Dettes envers les organismes sociaux	203 957	200 449
Dettes fiscales	82 447	91 908
TOTAL	444 476	436 581

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à un an.

II.9 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent les contrats de maintenance pour lesquels la prestation de service porte sur des périodes postérieures à la clôture du 31 décembre 2024.

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 5 186 748 € en 2024, contre 4 827 215 € en 2023. Ils sont principalement constitués de contrats de maintenance et de location et d'autres prestations diverses (formations, prestations sur projet).

III.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation d'un montant de 5 293 365 € en 2024 contre 4 860 724 € en 2023 sont constituées des frais de fonctionnement de la société ainsi que de frais de personnel.

III.3 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à – 8 807 € en 2024, contre 9 881 € en 2023; il est principalement composé d'intérêts.

IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET HORS BILAN

La société ne détient aucun engagement en 2024 et 2023.

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

	2024	2023
Effectif à la clôture	24	24
Cadres	21	21
Employés	3	3
Effectif moyen	25,4	23,8
Cadres	22,4	22,1
Employés	3,0	1,7

V.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements alloués

Organes d'administration : Aucune

Organe de direction : Mentionner cette information reviendrait à donner une information nominative.

V.3 Evénements importants depuis la clôture de l'exercice

Il n'existe aucun événement ayant intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et venant remettre en cause le patrimoine et la situation financière de la société et par conséquent, la continuité d'exploitation.

V.4 Consolidation

3V Finance est intégrée dans la consolidation des comptes de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23, place Vendôme, 75001 Paris.

3 V FINANCE
Société anonyme au capital de 44 000 €
9 Place Vendôme – 75001 PARIS
RCS Paris 340 192 988

CERTIFIÉ
CONFORME A L'ORIGINAL

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2025**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice en report à nouveau.
Le compte de « Report à nouveau » s'élève après cette affectation à 602 153,21 €.

Il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes sur les trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex


CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

3V FINANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
3V FINANCE
9 Place Vendôme 75001 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

3VFINANCE

9 Place Vendôme - 75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société 3V FINANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3V FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 11 juin 2025

KPMG S.A.

Sophie Meddouri

Associée